

Questions orales

Avant hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et son collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien ont annoncé que le gouvernement avait signé un accord avec le consortium Panarctic en vue d'entreprendre un vaste projet de prospection. Le même jour, le président du consortium avouait qu'il aurait du mal à remplir toutes les conditions de l'accord et ce, entre autres raisons, parce que l'Office national de l'énergie avait décidé de différer les audiences sur le projet-pilote de l'Arctique. Selon le président de Panarctic cette décision va entraîner une augmentation du prix de revient du projet et risque de menacer sa viabilité. Par ailleurs certaines sociétés membres du consortium veulent se retirer de l'affaire. Vu cet état de choses, je voudrais savoir quelles mesures le gouvernement compte prendre pour que le projet-pilote de l'Arctique ne vienne pas s'ajouter à la longue liste des mégaprojets qui ont fait fiasco à cause du Programme énergétique national.

• (1415)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas au courant de la déclaration dont parle le député, mais je prends volontiers note de la question au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui devrait arriver sous peu.

Des voix: Le voici.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Un vrai ministre instantané.

ON DEMANDE DES MESURES POUR AIDER LE PROJET

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je constate que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est parmi nous. Le président de PanArctic a laissé entendre que le consortium risque de ne pas pouvoir remplir toutes les conditions de l'accord de prospection annoncé l'autre jour parce que l'Office national de l'Énergie a décidé de reporter les audiences relatives au projet pilote de l'Arctique et que, faute d'intervention de la part du ministre et de son gouvernement, ce projet s'ajoutera à la liste déjà longue des fiascos attribuables au Programme énergétique national. Que compte faire le ministre à ce sujet? Est-il libre de prendre des décisions à l'égard de ce programme qui est l'œuvre de son prédécesseur? Dans l'affirmative, quelles mesures va-t-il prendre pour s'assurer qu'un certain nombre de chômeurs pourront trouver du travail grâce à ce projet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je signalais à la presse, et je suis heureux de pouvoir répondre à cette question, que j'espère voir cette affaire réglée au plus tôt par l'Office national de l'énergie, organisme créé par la Chambre des communes et dont je suis le ministre responsable devant la Chambre. Toutefois, l'Office doit tirer certaines choses au clair avant de rendre sa décision.

J'espère que l'ONE sera en mesure de dire aux sociétés qui participent au projet de gaz de l'Arctique qu'elles peuvent exporter du gaz. J'ai discuté de ce problème avec les représentants de l'Office, qui m'ont assuré ne pas avoir rejeté la demande mais d'avoir demandé simplement un délai en vue d'obtenir d'autres renseignements. J'espère que l'Office sera en

mesure de rendre sa décision le plus tôt possible. Si nous pouvons vendre du gaz naturel de l'Arctique à l'Europe et à d'autres pays, j'en serai ravi.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière, on pouvait lire dans la *Gazette* de Montréal que le président de PanArctic estime nécessaire d'apporter des changements fondamentaux au Programme énergétique national si l'on veut que son entreprise et les autres compagnies du secteur énergétique se remettent au travail et emploi des Canadiens. Selon un article transmis de New York par la Presse canadienne le 15 novembre, le ministre aurait déclaré:

La dernière chose dont nous avons besoin, c'est bien une période d'incertitude.

Il a presque raison. C'est l'avant-dernière chose dont nous avons besoin. La dernière, c'est l'inertie du ministre, à cause de laquelle des dizaines de milliers de Canadiens, qui pourraient trouver du travail dans des projets énergétiques, resteront en chômage.

Le ministre est-il en mesure d'exercer ses responsabilités dans le cadre du cabinet au lieu de se contenter de poursuivre le programme de son prédécesseur et d'apporter les changements qui redonneront espoir aux dizaines de milliers de Canadiens actuellement en chômage à cause du Programme énergétique national?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député a l'habitude des grandes phrases. J'ai communiqué avec les représentants du secteur énergétique. Je suis allé les voir à Calgary et à New York. Ils comprennent que nous avons un programme en place et que nous tenons à ce qu'il fonctionne. Je leur ai promis la stabilité, et ils sauront à quoi s'en tenir. Je tiens parole. Que le député se renseigne auprès de ses amis de Calgary. Ils lui exprimeront leur satisfaction, j'en suis sûr. Ils savent quelle est la règle du jeu. Je compte assurer le bon fonctionnement de ce programme et les députés peuvent voir que, pour 1983, les prévisions concernant le secteur du pétrole et du gaz sont beaucoup plus optimistes que pour 1982.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'INCIDENCE SUR LES PROJETS PÉTROCHIMIQUES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il ne doit certainement pas ignorer que le Programme énergétique national a eu un effet désastreux sur l'industrie pétrochimique, et que si l'on ne vient pas bientôt à sa rescousse elle va connaître le même sort que les projets d'exploitation des sables bitumineux et du pétrole lourd. En ce moment, il y a une douzaine de projets pétrochimiques, d'un montant de 3.5 à 4 milliards, qui ont été mis en veilleuse à cause des importants impôts initiaux attribuables au Programme énergétique national, qui privent les produits pétrochimiques canadiens de leur compétitivité sur les marchés internationaux. Quelle mesure son ministère prend-il pour faire en sorte que ces projets soient réalisés? En d'autres termes, est-ce qu'il consulte les représentants des provinces et ceux de cette industrie, afin que les diverses parties prenantes s'entendent